

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	25	25 + 1 pouvoir

Date de convocation 12 décembre 2023
Date de publication 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIEN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frédéric MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

Représentés : **Raynald INGELAERE pouvoir à Angélique CHEVRE.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : **14_19122023**

N°14 : EGLISE SAINT MACLOU : MARCHE DE TRAVAUX – TRANCHE CONDITIONNELLE 3 - LOT N°2 « COUVERTURE » - AVENANT N°3

Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Par marché du 09 octobre 2017, l'entreprise A.C.C. a été déclarée titulaire du lot n°2 de l'opération « Couverture » pour un montant de travaux en tranche conditionnelle 3 de 49 859.69 € HT soit 59 831.63 € TTC. Les travaux de la tranche conditionnelle 3 ont démarré en septembre 2023.

Dans le cadre des travaux de restauration de la couverture de l'ancienne sacristie, il s'avère nécessaire, pour des questions de garanties, de procéder à la pose d'un écran de sous-toiture non prévue au marché initial. En effet, la pente de la toiture est légèrement inférieure au minimum autorisé pour une pose sans écran.

Cette prestation supplémentaire s'élève à 1 775.41 € HT soit 2 130.49 € TTC et porte le marché de l'entreprise à la somme de 51 635.10 € HT soit 61 962.12 € TTC (+3.56 %) pour la tranche conditionnelle n°3.

En conséquence, il convient d'établir un avenant n° 1 au marché de l'entreprise A.C.C.

Le présent avenant a pour but de modifier l'intervention de base prévue au marché.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 11 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché de travaux de la restauration générale du clos et du couvert de l'église Saint Maclou de l'entreprise A.C.C pour le lot n° 2 pour un montant global 1 775.41 € HT soit 2 130.49 € TTC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3,

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....Simone DEVAUX....., secrétaire de séance

